Formulaire d’admission

Première admission/transfert de Titres de capital sur Euronext Access

**Objet de ce Formulaire de demande**

Euronext Paris S.A., Euronext Brussels N.V./S.A. et Euronext Lisbon – Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A. gèrent un système multilatéral de négociation (*Multilateral Trading Facility – MTF*) sous l'appellation commerciale «Euronext Access » (un « Marché Euronext Access »). Les termes commençant par une lettre majuscule qui sont employés sans définition particulière dans le Formulaire d’admission ont le sens qui leur est donné dans les Règles d’Euronext Access de l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente[[1]](#footnote-2) (les « Règles »).

Ce formulaire (le « Formulaire d'admission ») est destiné aux Emetteurs qui souhaitent déposer une demande de première admission aux négociations de Titres de capital (les « Titres de capital ») sur un Marché Euronext Access.

Le Formulaire d'admission réaffirme les engagements et les informations qui doivent être fournis à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente, ainsi que la documentation qui doit, conformément aux Règles, accompagner la demande de première admission de Titres de capital sur le Marché Euronext Access compétent.

Les informations et les dispositions du Formulaire d'admission n'ont aucun effet limitatif sur l’application des Règles, qui en cas de conflit avec ce Formulaire d'admission. En outre, ce Formulaire d'admission ne porte pas atteinte au droit d’Euronext d'admettre des Titres de capital en vertu de conditions particulières et/ou d'informations et/ou de documents supplémentaires (autres que ceux mentionnés dans ce Formulaire d'admission) qu’elle considère comme appropriés. Ce Formulaire d'admission et les informations et dispositions qu’il contient s’entendent sans préjudice de la Réglementation Nationale applicable et des compétences de l’Autorité Compétente.

**Méthode et délai de dépôt de ce Formulaire d’admission**

Le présent Formulaire d’admission, ainsi que tous les documents mentionnés au paragraphe 6, doivent être soumis de façon électronique à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente à l’adresse e-mail suivante: admissions@euronext.com.

En outre, l’exemplaire original du Formulaire d'admission, dûment rempli et signé, doit être envoyé par la poste au département «Listing Execution» de l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente à l’adresse suivante:

* + Euronext Bruxelles – Listing Execution Department, 1 Rue du Marquis, bte 1, 1000 Bruxelles, Belgique
	+ Euronext Lisbon – Listing Execution Department, Av. da Liberdade, 196 7º, 1250-147 Lisbon, Portugal
	+ Euronext Paris – Listing Execution Department, 14 place des Reflets, 92054 Paris La Défense Cedex, France.

Le Formulaire d'admission doit être déposé auprès de l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente dans les plus brefs délais (en tout état de cause, au moment du dépôt d'une version préliminaire du prospectus auprès de l'Autorité Compétente, si applicable).

Remarque: L’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente ne prendra en considération la demande d’admission qu’une fois qu'elle a reçu ce Formulaire d’admission dûment signé ainsi que tous les documents auxiliaires nécessaires dans le cadre de la demande d’admission.

# Coordonnées de l'Émetteur

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination sociale : |       |
| Nom commercial : |       |
| Adresse du siège social: |       |
| Lieu et pays : |       |
| Numéro d'inscription au registre du commerce : |       |
| Legal Entity Identifier : |       |
| Adresse du site Web : |       |
| Numéro de TVA intracommunautaire : |       |
| Représenté par :(nom(s) complet(s) et titre(s)) |       |
| Principaux contacts :(nom(s) complet(s), numéro(s) de téléphone, e-mail(s)) |       |

COMPARTIMENT EURONEXT ACCESS SUR LEQUEL LA PREMIERE ADMISSION EST DEMANDEE

|  |  |
| --- | --- |
| Euronext Access géré par Euronext Brussels: | [ ]  |
| Euronext Access géré par Euronext Lisbon : | [ ]  |
| Euronext Access géré par Euronext Paris: | [ ]  |
| Euronext Access+ géré par Euronext Brussels: | [ ]  |
| Euronext Access+ géré par Euronext Lisbon: | [ ]  |
| Euronext Access+ géré par Euronext Paris: | [ ]  |

Titres de capital de capital faisant l'objet de la demande d'admission

|  |  |
| --- | --- |
| L’Emetteur déclare que la méthode de première admission aux négociations sera la suivante: | [ ]  Offre publique [ ]  Placement privé[ ]  Admission technique  |
| Nombre prévu de Titres de capital à admettre aux négociations sur le Marché Euronext Access: | *[indiquer le nombre d’Actions/titres de capital équivalent existantes]**[indiquer le nombre d’Actions/titres de capital équivalent nouvelles (nombre doit être mis à jour et / ou confirmé avant l'admission)]* |
| Titres de capital: | [ ] Actions[ ]  Autres titres de capital*[indiquer la nature des titres]* |
| Devise choisie pour la première admission aux négociations: |       |
| Valeur nominale des Titres de capital: | *[indiquer la valeur nominale et la devise telle qu’elle apparaît dans les statuts de l’émetteur]* |
| La capitalisation boursière prévue de l’Emetteur à la date de l’admission s'élèvera : | *[indiquer une fourchette approximative de la capitalisation boursière]* |
| Code ISIN: |       |
| Code CFI:  |       |
| Code mnémonique souhaité :(le préfixe ML suivi d’une série de 2 (minimum) à 5 (maximum) lettres et/ou chiffres (sans espaces et sans caractères spéciaux) |       |
| Date prévue pour la première admission aux négociations :(indicative, mais non contraignante pour Euronext et l'Émetteur) |       *[ex. le 20 mars 201X ; Mai 201X ; 4ème trimestre 201X]* |
| Admission aux négociations demandée sur d'autres marchés: |       *[spécifier le ou les éventuel(s) autre(s) marché(s) (réglementés, MTF ou marchés organisé(s) sur le(s)quel(s) une demande d’admission aux négociations relative aux mêmes Titres de capital est ou sera faite dans un proche avenir]* |

Identification du client

Pour permettre à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente de déterminer si les entités et les personnes énumérées ci-dessous figurent sur la Liste de sanctions de l'UE ou sur la liste publiée par l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC), l'Emetteur fournit les informations suivantes[[2]](#footnote-3)2.

L’Emetteur est dispensé de fournir ces informations si les Titres de capital émis sont déjà admis aux négociations sur un Marché Réglementé géré par Euronext ou Euronext Growth:

|  |  |
| --- | --- |
| Pays d'origine : | [ ]  Union Européenne (« UE »), États-Unis ou Canada[ ]  Autre [*préciser le lieu et le pays*] |
| Type d'entité : | [ ]  Société dont les Titres de capital sont cotés/négociés sur un Marché Réglementé de l'UE ou sur un marché équivalent aux États-Unis ou au Canada. *Si la case est cochée, l'Émetteur est considéré comme une «* ***Société Publique****» et la référence au terme « Société Publique » désigne l’Emetteur ayant cette qualité.*[ ]  Société dont les Titres de capital sont cotés/négociés sur une quelconque autre plateforme de négociation, y compris les MTF. *Si la case est cochée, l'Émetteur est considéré comme une «* ***Société Privée****» et la référence au terme « Société Privée » désigne l’Emetteur ayant cette qualité.*[ ]  Société dont les Titres de capital ne sont pas cotés/négociés sur une plateforme de négociation. *Si la case est cochée, l'Émetteur est considéré comme une «* ***Société Privée****» et la référence au terme « Société Privée » désigne l’Emetteur ayant cette qualité.* |
| Adresse et coordonnées du compte bancaire de la société  |  |

Le payement des frais et commissions liés à l’admission sur le Marché Euronext Access est émis à partir d’un compte bancaire ouvert au nom de l ‘Emetteur.

Le compte bancaire utilisé pour le payement des frais et commissions liés à l’admission sur le Marché Euronext Access doit être localisé dans un établissement bancaire de l’Union Européenne, des Etats Unis ou du Canada.

Les sections suivantes doivent être complétées **uniquement** si l’Emetteur est :

* une Société Privée ou
* une Société Publique constituée en dehors de l'UE, des États-Unis ou du Canada.

Les établissements de crédit et prestataires de services d’investissement établis dans l'UE, aux États-Unis ou au Canada ainsi que les sociétés bénéficiant d’une garantie par un établissement de crédit et prestataires de services d’investissement, établies dans l'UE, les États-Unis ou au Canada, sont dispensés de compléter les sections suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Noms des dirigeants et personnes autorisées à représenter la société : *[nom, prénom et fonction]* |            |
| Noms des membres du conseil d'administration/membres du conseil de surveillance (membres n'ayant pas de fonctions décisionnelles) : *[nom, prénom]* |                 |
| Noms des Bénéficiaires Effectifs[[3]](#footnote-4)*[nom, prénom + copie certifiée de documents d’identité ]* |       |

ENGAGEMENTS DE L’EMETTEUR

1. Nous confirmons avoir pris toutes les mesures nécessaires pour nous conformer aux Réglementations Nationales et, en particulier, aux obligations de publication de prospectus (le cas échéant), et nous nous engageons à respecter toutes les obligations initiales, périodiques et permanentes résultant de ces Réglementations.
2. Si la présente demande de première admission de Titres de capital aux négociations n'est pas soumise à l'obligation de publication d'un prospectus en vertu de la Directive Prospectus ou de tout autre règlement relatif à la production et au contenu de prospectus , nous confirmons, en vertu du paragraphe 6, de ce Formulaire d'admission, que cette non-publication est légalement permise et nous confirmons que nous assumons, par les présentes, la responsabilité de toute perte qu'une partie pourrait subir à la suite d'une quelconque erreur d'interprétation de notre part quant à l'applicabilité ou autre de la Directive Prospectus ou de tout autre règlement relatif à la production et au contenu de prospectus.
3. Nous confirmons que :
	* nos Bénéficiaires Effectifs et nous-mêmes nous sommes toujours conformés et continuerons à nous conformer à la Directive 2015/849 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (4ème directive « anti-blanchiment ») et à toute réglementation ou législation nationale afférente ; et
	* ni nous ni nos Bénéficiaires Effectifs ne figurons sur la Liste de sanctions de l’UE ou sur celle établie par l’Office of Foreign Assets Control (OFAC).
4. Nous confirmons avoir pris connaissance des Règles et nous nous engageons à les respecter, ainsi que tous les amendements qui pourraient y être apportés.
5. Nous nous engageons à ce que toutes les mesures exigées soient prises par nous-mêmes avant la première admission de nos Titres de capital aux négociations sur le Marché Euronext Access compétent et, dans la mesure applicable, à ce que des procédures adéquates soient disponibles pour la compensation et le règlement-livraison des Transactions portant sur ces Titres de capital.
6. Nous confirmons que la présente demande de première admission aux négociations porte sur tous les Titres de capital de la même catégorie.
7. Tant que les Titres de capital concernés par cette demande d'admission sont admis aux négociations sur le Marché Euronext Access, nous nous engageons à demander à ce que tout autre Titre qui pourrait être créé à l'avenir dans la même catégorie soit admis aux négociations sur le même Marché Euronext Access.
8. Nous nous engageons à informer l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente de tous les droits attachés aux Titres de capital et de toutes les opérations sur les Titres de capital au moins deux jours de négociation avant leur finalisation et, dans tous les cas, dans un délai suffisant pour permettre à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente de mettre en place des mesures appropriées.
9. À réception des factures émises par Euronext, nous nous engageons à régler tous les frais, droits et commissions dus, conformément aux procédures et aux conditions figurant sur lesdites factures.

Nous reconnaissons et acceptons qu'en cas de radiation/annulation de la première admission aux négociations de nos Titres de capital, quelle qu'en soit la raison, tous les montants dus à Euronext deviennent immédiatement exigibles.

1. Nous acceptons que nos références commerciales, qu'il s'agisse de noms de marque ou autres, soit citées par l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente ou par toute autre société du groupe Euronext, à des fins de promotion des Marchés Euronext Access. Les références commerciales peuvent notamment inclure des informations relatives aux volumes d’activité réalisés sur les Titres de capital.
2. Nous confirmons que les personnes travaillant pour l'Émetteur, dont les informations personnelles figurent dans ce Formulaire d'admission, acceptent, en toute connaissance de cause, que ces informations soient transmises à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente. À cette fin, nous déclarons que les personnes concernées ont été informées de ce qui suit :
	* Les informations les concernant seront utilisées uniquement par l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente et par toute autre société du groupe Euronext pour assurer des relations commerciales à long terme satisfaisantes avec l'Émetteur ;
	* Les informations utilisées par l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext Compétente sont soumises à la politique de confidentialité et de protection de la vie privée disponible sur le site Euronext. S'ils souhaitent exercer leurs droits en vertu de la loi sur la protection des données applicable à la ou aux Entreprise(s) de Marché d'Euronext compétente pour le traitement de leurs informations personnelles, ils peuvent le faire en s'adressant à leur contact habituel au sein du groupe Euronext.
3. Nous confirmons avoir déposé ce Formulaire d'admission, accompagné de la documentation mentionnée au paragraphe 6, auprès de l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente et nous nous engageons à notifier à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente de tout changement relatif aux éléments constitutifs de cette demande.
4. Nous confirmons que nous fournirons à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente toute information relative aux droits liés aux Titres de capital pour lesquels l’admission aux négociations sur un Marché Euronext Access est demandée.
5. Nous confirmons que toutes les informations fournies dans le cadre de la demande de première admission aux négociations sont conformes à la réalité, exhaustives et non trompeuses.

DOCUMENTATION

Conformément aux Règles, nous nous engageons à fournir à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente tous les documents exigés (énumérés ci-dessous) pour que les Titres de capital faisant l'objet de cette demande soient admis aux négociations.

Les documents joints à ce Formulaire d'admission sont indiqués ci-dessous. Nous avons également mentionné les documents qui ne sont pas joints à ce Formulaire d'admission mais dont la soumission est obligatoire pour que les Titres de capital soient admis aux négociations. Nous nous engageons à envoyer ces documents à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente dans les plus brefs délais et en aucun cas plus tard que le jour prévu d’admission à la cotation.

Tous les documents dont la fourniture est demandée sont établis en anglais ou dans une langue acceptée par l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente et, si nécessaire, traduits par un traducteur assermenté.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **6.1 DOCUMENTATION GENERALE EN VUE DE L’ADMISSION AUX NEGOCIATIONS DES TITRES DE CAPITAL**  | Joint  | A fournir |
| 6.1.A | Dans la mesure applicable, des copies des états financiers vérifiés publiés ou déposés ou des états financiers pro forma exigés des deux (2) derniers exercices comptables au moins sauf s'ils sont inclus dans le prospectus. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.B | Une copie certifiée des statuts consolidés de l'Émetteur. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.C | Un extrait officiel du registre du commerce relatif à l'Émetteur  | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.D | Si la première admission aux négociations s'accompagne de la création de nouveaux Titres de capital, une copie de l'acte notarial ou de l'acte officiel similaire certifiant la création des nouveaux Titres de capital (le cas échéant). | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.E | Une copie du compte rendu (y compris les pièces jointes) des organes dirigeants de l'Émetteur contenant les résolutions approuvant ou autorisant l'émission des Titres de capital faisant l'objet de cette demande. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.F | Une analyse financière ou une note succincte justifiant le prix proposé (idéalement contenant une analyse par la méthode des DCF ou des comparables) sauf si incluse dans le prospectus. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.G | Une déclaration du Listing Sponsor relative à la première admission des Titres de capital aux négociations, au format demandé par les Entreprises de Marché d'Euronext. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.H | Tous les communiqués de presse publiés dans le cadre de l’admission à la cote / aux négociations. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.I | Description détaillée de la structure de l’actionnariat incluant les bénéficiaires effectifs et leur pourcentage de détention. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.J | Preuve certifiée de l’identité des actionnaires directs et indirects détenant plus de 25 % du capital et ou des droits de vote (copie de pièce d’identité certifiée conforme ou extrait du registre du commerce). | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.K | Dans le cas d'une Offre Publique : le prospectus approuvé par l'Autorité Compétente (y compris, si applicable, une preuve du passeport de l’Autorité Compétente), dûment signé par l'Émetteur.Si aucun prospectus n’est prévu, l’Emetteur fournit à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente la justification légale de cette non-publication et, le cas échéant, le document publié en vertu de la Directive Prospectus.Dans le cas d'un Placement Privé ou d’une Admission Technique: le Document d'information dûment signé par l'Émetteur.Si le prospectus ou le Document d'information est en cours de rédaction, l'Émetteur fournit à l’ Entreprise(s) de Marché d’Euronext Compétente une copie de chacune des versions préliminaires du prospectus ou du Document d'information. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.L | Une lettre du Listing Sponsor attestant que l’Emetteur ne fait l’objet d’aucune procédure judiciaire d’insolvabilité. | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.M | Un document attestant des modalités de règlement-livraison prévues en accord avec le dépositaire central concerné ainsi que les copies des documents indiquant la date à laquelle les Titres de capital seront admis par le dépositaire.*(Non demandé pour le Marché Euronext Access géré par Euronext Lisbon – Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A. : voir 6.3 ci-dessous)* | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.N | Dans le cas d’une cession de Titres de capital, une lettre attestant :(i) qu’un compte Titres de capital a bien été ouvert chez un Membre de Marché (nom complet et code membre) au nom du cédant (nombre de Titres de capital, prénom et nom),(ii) que le jour de l’inscription, les Titres de capital cédés seront bien disponibles sur ce compte,(iii) et que le Membre de Marché a bien été désigné pour assurer le dénouement de l’opération, pour le compte du Listing Sponsor à l’initiative de la demande.*(Non demandé pour le Marché Euronext Access géré par Euronext Lisbon – Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A. : voir 6.3 ci-dessous)* | [ ]  | [ ]  |
| 6.1.O | Les coordonnées du prestataire de services d’investissement en charge du service Titres de capital.*(Non demandé pour le Marché Euronext Access géré par Euronext Lisbon – Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A. : voir 6.3 ci-dessous)* | [ ]  | [ ]  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **6.2 DOCUMENTATION COMPLEMENTAIRE A FOURNIR EN VUE D’UNE ADMISSION OU D’UN TRANSFERT DES TITRES DE CAPITAL AUX NEGOCIATIONS SUR EURONEXT ACCESS+** | Joint  | A fournir |
| 6.2.A | Une copie des états financiers annuels ou des comptes pro-forma, sous forme consolidée le cas échéant, audités pour un exercice comptable précédant la demande.  | [ ]  | [ ]  |
| 6.2.B | Une copie du contrat de suivi signé entre l’Emetteur et le Listing Sponsor mettant en évidence que ce dernier a été nommé sur une base permanente.  | [ ]  | [ ]  |
| 6.2.C | Dans le cas d'une Offre Publique : le prospectus approuvé par l'Autorité Compétente (y compris, si applicable, la preuve du passeport de l’Autorité Compétente), dûment signé par l'Émetteur.Si aucun prospectus n’est prévu, l’Emetteur fournit à l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente la justification légale de cette non-publication et, le cas échéant, le document publié en vertu de la Directive Prospectus.Dans le cas d'un Placement Privé ou d’une Admission Technique: le Document d'information dûment signé par l'Émetteur.Dans le cas d’un transfert des Titres de capital d’Euronext Access sur Euronext Access + et si le Document d’information rédigé dans le cadre de l’admission initiale des Titres de capital sur le Marché Euronext Access date de plus de 12 mois : le Document d’information mis à jour au vu de l’évolution de la situation de l’Emetteur et dûment signé par l’Emetteur.Si le prospectus ou le Document d'information est en cours de rédaction, l'Émetteur fournit à la ou aux Entreprise(s) de Marché d’Euronext Compétente une copie de chacune des versions préliminaires du prospectus ou du Document d'information. | [ ]  | [ ]  |
| 6.2.D | Lettre du Listing Sponsor démontrant que les Titres de capital ont été diffusés dans le public pour un montant d’au moins 1 million d’euros  | [ ]  | [ ]  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 6.3 Autres documents à fournir pour une demande de première admission de Titres aux négociations ou un transfert sur le Marché Euronext ACCESS gere par Euronext Lisbon – Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A. | Joint | À fournir |
| 6.3.A | Identification du Représentant des relations avec les marchés (n°4, article 233 du Code des Valeurs Mobilières et article 24 du Règlement 3/2006 de la CMVM). | [ ]  | [ ]  |
| 6.3.B | Si l'émission de Titres est intégrée à un système de titres gérés par une entité située ou opérant à l'étranger, une copie de l'accord relatif à un « intermédiaire financier » signé conformément à l’article 25 du Règlement 3/2006 de la CMVM | [ ]  | [ ]  |
| 6.3.C | Identification de l'agent payeur qui garantit le paiement des droits inhérents aux titres à admettre et aux autres montants dus (nº 4, article 227 du Code des Valeurs Mobilières et article 24 du Règlement 3/2006 de la CMVM). | [ ]  | [ ]  |

Ce Formulaire d'admission et les droits et obligations des parties aux présentes sont soumis et s’interprètent conformément:

##### au droit belge, pour ce qui est du Marché Euronext Access géré par Euronext Brussels S.A/N.V, et sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux belges, sauf clause compromissoire ou compromis d’arbitrage;

##### au droit portugais, pour ce qui est du Marché Euronext Access géré par Euronext Lisbon Sociedade Gestora de Mercados Regulamentados S.A., et sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux portugais, sauf clause compromissoire ou compromis d’arbitrage ;

##### au droit français, pour ce qui est du Marché Euronext Access géré par Euronext Paris S.A, et sont soumis à la juridiction exclusive des tribunaux français, sauf clause compromissoire ou compromis d’arbitrage.

 [Nom de l’Emetteur]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom:  |  | Nom: |  |
| Titre: |  | Titre: |  |
| Date: |  | Date: |  |
| Lieu: |  | Lieu: |  |

CONTACTS

General: admissions@euronext.com

Cecilia Marguin

Email: cmarguin@euronext.com

Tel: +33 1 70 48 2989

Damien Pelletier

Email: dpelletier@euronext.com

Tel: +33 1 70 48 2616

1. Pour les besoins de ce présent Formulaire de demande, l’Entreprise(s) de Marché d’Euronext compétente fait référence selon le cas applicable à Euronext Brussels S.A/N.V, Euronext Lisbon – Sociedada Gestora de Mercados Regulamentados S.A. et/ou Euronext Paris S.A. [↑](#footnote-ref-2)
2. 2 Les personnes morales de droit public sont dispensées de compléter le paragraphe « Identification du client » du Formulaire d’admission. Les personnes morales de droit public établies en dehors de l’UE, des États-Unis ou du Canada feront l’objet d’une vérification sur la liste de sanctions de l'UE ou sur la liste publiée par l'*Office of Foreign Assets Control*. [↑](#footnote-ref-3)
3. « Bénéficiaire Effectif » désigne la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent l’Emetteur ou la ou les personnes physiques pour le compte desquelles une transaction ou une activité est conduite. Une personne physique ayant une participation directe ou indirecte de plus de 25% dans un Emetteur est réputée être un Bénéficiaire Effectif. [↑](#footnote-ref-4)